

Réf de l'action : ECF H1302.PR indice 03 du 10/03/25

**OBJECTIFS
PROFESSIONNELS**

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- **D'énoncer les risques d'accidents lors de travaux non électriques en zone de voisinage des installations électriques haute (HTA) et basse tension (BT),**
- **De transposer les règles exposées dito dans le cadre de son activité,**
- **De mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 lors de travaux non électriques sur les ouvrages ou installations électriques.**
- **D'adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique,**
- **De s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.**

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservé aux électriciens en zone de voisinage simple (maçons, peintres, serruriers, élagage, accès aux locaux de service électrique, surveillance des locaux, des chantiers...).
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Comprendre et lire le français.
- Le questionnaire de positionnement rempli par l'apprenant afin d'identifier le(s) niveau(x) d'habilitation nécessaire(s).

AVERTISSEMENT

- Recyclage tous les 3 ans, peut être ramené à 2 ans pour des personnes ayant une pratique occasionnelle ou exceptionnelle.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : Merci de contacter notre agence www.mendiboure-formation.fr
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

MENDIBOURE FORMATION
BAYONNE
Tél : 0559555055
Email : contact@mendiboure-formation.fr



FORMATION INITIALE EN HABILITATION ELECTRIQUE B0-H0(V) EXECUTANT

Notions élémentaires d'électricité

- Dangers de l'électricité et effets sur l'organisme
- Exemples d'accident

Contenu de la NF C18-510

- Symboles d'habilitations, définition des savoir-faire associés aux niveaux d'habilitation.
- Zones d'environnement électrique
- Opérations non électriques autorisées dans l'environnement électrique
- Documents et procédures applicables aux travaux non électriques dans l'environnement électrique
- Outils électriques portatifs à main (choix du matériel)

Premiers secours et protection incendie sur les installations et équipements électriques

- Matériel de sécurité spécifique aux dangers électriques
- Incendie dans les installations électriques – Secourisme

MOYENS HUMAINS

- Formateurs ayant des connaissances de base en prévention dont la NF C18-510 en cours et préconisation de l'INRS, un diplôme dans le domaine de l'électricité et une expérience de 3 ans minimum.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : Merci de contacter notre agence www.mendiboure-formation.fr

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas, ...
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Equipement de protection individuelle : aucun
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires livret préparation à l'habilitation électrique selon la NF C18-510.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Modalités d'évaluation : en cours et/ou en fin de formation, Tests théoriques (QCM, ...) et pratiques selon le référentiel de la NF C18-510.
- Condition de réussite à l'épreuve 70% de bonne réponse au QCM
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Proposition d'habilitation électrique au niveau défini à l'entrée de la formation.
- Attestation de fin de formation.

EFFECTIFS

- 12 personnes maximum

DURÉE DE LA FORMATION

- 7 heures (6 h de formation + 1 h de session de validation pratique et théorique).

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.